

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.aequations.org/spip.php?article902>

Une déclaration du Conseil des régions de l'UE

# **Les régions et l'éducation au développement durable dans l'Union européenne**

- Développement durable - Acteurs du DD - Collectivités territoriales -

Date de mise en ligne : dimanche 11 janvier 2009

---

**Site de l'Association Adéquations**

---

**Le Comité des Régions de l'Union européenne souligne que l'éducation au développement durable ne peut être mise en oeuvre de manière efficace sans participation des régions et entités locales. Il plaide pour une intégration, dans les cursus scolaires, des thèmes de la protection de l'environnement, de la citoyenneté et de l'éducation sanitaire, recommande la création d'un portail à l'intention des enseignants, associations, collectivités territoriales, invite les collectivités à s'allier aux médias pour jouer un rôle central dans la promotion du développement durable, encourage les médias à rendre publics les résultats de l'éducation au développement durable...**

**Avis du Comité des régions de l'UE sur  
"Le rôle de l'éducation et des actions de sensibilisation  
dans la promotion du développement durable"**

52007AR0127

Journal officiel n° C 053 du 26/02/2008 p. 0029 - 0039

(2008/C 53/06)

Texte complet avec annexes sur <http://eur-lex.europa.eu/>

## Recommandations générales : résumé

LE COMITÉ DES RÉGIONS :

- ▶ souligne que l'éducation au développement durable ne peut être mise en oeuvre de manière efficace sans participation des régions et entités locales, étant donné que dans de nombreux États membres, les collectivités locales et régionales exercent une fonction essentielle dans l'éducation au développement durable ;
- ▶ plaide pour une éducation au développement durable qui passe par un traitement plus approfondi, dans les cursus scolaires, des thèmes de la protection de l'environnement, de la citoyenneté et de l'éducation sanitaire, afin de renforcer le degré de sensibilisation et le niveau d'implication de la société ;
- ▶ recommande la création d'un portail Internet attrayant qui propose des contenus, des supports informatifs et éducatifs régulièrement mis à jour et susceptibles d'être utilisés par les enseignants, les associations, les collectivités territoriales et tous les acteurs qui sont impliqués dans la promotion du développement durable ;
- ▶ invite les collectivités territoriales à s'allier aux médias pour jouer un rôle central dans la promotion du concept de développement durable, en communiquant à un public aussi large que possible et dans une langue accessible ses principes fondamentaux et ses avantages, ainsi qu'en encourageant et en accompagnant le débat public sur ces questions ;
- ▶ encourage les médias à prendre l'initiative de rendre publics les résultats de l'éducation au développement durable et de programmer les présentations des dispositions prises et des activités réalisées par les collectivités

locales et régionales à des périodes d'audience auxquelles les personnes-cibles sont disponibles.

Rapporteur : M. Marek OLSZEWSKI (Pologne, UEN-AE), maire de Lubicz,  
coprésident du groupe de l'éducation et de la culture de la  
Commission commune du gouvernement et des collectivités territoriales

## Recommandations politiques

LE COMITÉ DES RÉGIONS :

1. Souligne que dans toute l'Union européenne, l'administration de l'échelon régional et local représente l'un des acteurs les plus significatifs pour l'élaboration de la politique d'éducation et d'information, y compris dans le domaine du développement durable. Le rôle des pouvoirs du niveau régional et local consiste à stimuler, coordonner et soutenir ce type d'activité. Dans pareil contexte, l'éducation au développement durable ne peut être mise en oeuvre de manière efficace sans participation des régions et entités locales.
2. Confirme les exemples de bonnes pratiques touchant au rôle que jouent les collectivités territoriales pour promouvoir, concrétiser et coordonner le développement durable par le biais de l'éducation et la formation. Il convient d'évoquer ici à titre d'exemple certains projets dignes d'être diffusés pour avoir valeur de modèles, comme le réseau Agenda 21, le Réseau des régions pour l'éducation au développement durable (RES), créé à l'initiative des autorités de la région italienne de l'Ombrie en Italie, la Semaine européenne de l'énergie durable, le projet anglais Changer les modes de vie, les attitudes et le comportement (Change LAB), les systèmes de formation bavarois (Allemagne) et finlandais, qui intègrent systématiquement le thème du développement durable, le dispositif de formation professionnelle des Pays-Bas, l'activité des Centres régionaux d'éducation sur l'environnement en Pologne, ou encore l'activité des universités populaires.
3. En ce qui concerne l'éducation informelle au développement durable, suggère d'accorder une attention plus soutenue au rôle joué par des institutions telles que les parcs naturels, les parcs nationaux, les sites régionaux protégés, les musées ou les centres culturels. Ces instances peuvent compléter de manière appréciable les démarches d'éducation formelle des professeurs et des élèves dans le domaine dont il est question.
4. Souligne qu'à la lumière de ces observations, une problématique qui apparaît revêtir une portée de premier plan est de développer des réseaux de coopération entre les régions, les collectivités locales et les organisations qui sont actives à ces niveaux en vue de promouvoir les bonnes pratiques en matière de développement durable ou d'échange d'expériences. La Commission européenne se devrait, avec le concours du Comité des régions notamment, de soutenir résolument le recensement et la diffusion des bonnes pratiques en matière d'éducation au développement durable.
5. Accueille avec satisfaction l'affirmation selon laquelle l'investissement dans le capital humain constitue une condition indispensable pour soutenir le développement durable dans l'Union européenne.
6. Considère que l'éducation constitue un élément qui relie chacun des trois piliers du développement durable, c'est-à-dire le développement économique, la protection de l'environnement et le développement social. L'éducation est la condition du développement et de la participation des citoyens à la société moderne et la condition du

développement des sociétés elles-mêmes.

7. Affirme que les actions dans le domaine de l'éducation constituent la pièce maîtresse d'un vaste processus qui, désormais, ne concerne plus seulement le débat sur le concept même, mais consiste aussi à faire émerger dans les modes de vie des changements qui aillent dans le sens d'une prise en compte de la notion de développement durable dans les efforts consentis en vue d'améliorer la qualité de la vie.

8. Confirme qu'une éducation et une information appropriées sur les avantages du développement durable peuvent contribuer à rendre plus acceptable le nécessaire changement des habitudes de vie et à éviter les conflits entre un mode de vie traditionnel et perçu comme "confortable" et des usages plus modernes et plus durables.

9. Se félicite également que l'un des principaux objectifs poursuivis par la stratégie du développement durable consiste à assurer la cohésion et l'équité sociale, notamment grâce à des actions d'éducation et d'information.

10. Souligne que dans de nombreux États membres, les collectivités locales et régionales exercent une fonction essentielle dans l'éducation au développement durable, non seulement en raison de leurs compétences formelles éventuelles dans le domaine de l'enseignement préscolaire, scolaire ou supérieur, mais également par l'entremise des établissements de formation pour les adultes, de la préservation et de la promotion du patrimoine culturel et, enfin, en leur qualité de modèles de référence en tant qu'employeurs et investisseurs locaux et que fournisseurs de services d'intérêt général.

11. Attire l'attention sur la diversité des expériences des États membres en matière de création d'une société et d'une économie qui soient compatibles avec les principes du développement durable. Afin d'éduquer les esprits au développement durable, il est nécessaire d'élaborer des programmes spécifiques destinés à soutenir l'éducation dans les nouveaux États membres et les pays candidats. Les problèmes sociaux et les défis économiques et politiques exigent une approche différente.

12. Conformément à la "Stratégie de la commission économique pour l'Europe de l'ONU concernant l'éducation en vue du développement durable" en date du 23 mars 2005, attire l'attention sur le caractère évolutif de la notion du développement durable, qui se modifie en même temps que notre manière d'appréhender les processus qui la composent. C'est la raison pour laquelle il y a lieu de souligner le rôle de suivi qui incombe à la recherche scientifique, étant donné que l'un de ses objectifs à promouvoir doit être de surveiller les mutations générées par les principes du développement durable, ainsi que la redéfinition de la croissance durable.

### ***L'éducation, outil de sensibilisation aux principes et fonctions du développement durable***

13. Fait valoir que les processus éducatifs constituent l'élément le plus fondamental pour inculquer à la société civile les valeurs qui sous-tendent l'idée du développement durable d'un point de vue de chaque individu.

14. Souligne qu'il n'est pas possible de réussir à éduquer au développement durable sans assurer un niveau adéquat d'engagement, d'enthousiasme et de compétence de la part des enseignants et des formateurs. Une éducation au développement durable réussie passe également par un traitement plus approfondi, dans les cursus scolaires, des thèmes de la protection de l'environnement, de la citoyenneté et de l'éducation sanitaire, afin de renforcer le degré

de sensibilisation et le niveau d'implication de la société.

15. Invite les États membres à multiplier les occasions d'intégrer le développement environnemental et durable dans les systèmes nationaux d'éducation.

16. Estime que les enfants et les jeunes sont des destinataires particulièrement importants des contenus éducatifs en rapport avec le développement durable, car ils forment la base de la génération pour le système de valeurs et le mode de vie de laquelle ces principes auront valeur de colonne vertébrale. L'éducation dans ce domaine doit embrasser également le niveau de l'école maternelle.

17. Préconise une éducation destinée à promouvoir le développement durable dès l'école maternelle, où la connaissance est transmise non seulement à travers des concepts, mais aussi et surtout par des méthodes d'enseignement fondées sur les sens et les expériences pratiques.

18. Affirme l'importance du rôle éducatif de la base familiale qui est le fondement de toute forme d'éducation formelle au développement durable. Conseiller les familles sur l'application des principes du développement durable dans la vie quotidienne représente, aux yeux du Comité des régions, un des éléments les plus importants de l'éducation informelle en la matière.

19. Recommande la création d'un portail Internet attrayant qui propose des contenus, des supports informatifs et éducatifs régulièrement mis à jour et susceptibles d'être utilisés par les enseignants, les associations, les collectivités territoriales et tous les acteurs qui sont impliqués dans la promotion du développement durable. Ce portail pourrait être créé à l'initiative des ministères de l'éducation et de l'environnement des États membres, des fonctionnaires désignés pourraient élaborer le contenu du site Internet et publier des informations actualisées sur les conférences, les initiatives et les mesures visant à promouvoir le développement durable. Une coopération régulière avec d'autres institutions, associations et fondations qui s'occupent des questions de développement durable pourrait également être utile.

20. Considère que l'éducation au développement durable doit inclure des actions dont les groupes cibles seront, dans une plus large mesure qu'à présent les entrepreneurs, les agriculteurs, l'administration publique, les médias et les organisations non gouvernementales, étant donné que ces catégories jouent un rôle particulièrement important pour transposer au quotidien les principes du développement durable.

21. Le rôle de l'éducation consiste aussi à sensibiliser les élites politiques et la société à la nécessité d'organiser, lors de la mise en oeuvre de la stratégie de développement durable, des consultations publiques et un dialogue qui permettent de prendre en compte les intérêts de tous les secteurs et d'assurer un équilibre entre les différents aspects du développement quant à la place qui leur est accordée.

22. Apporte son soutien à l'idée d'un lien permanent qui serait établi entre le Forum européen de la jeunesse et les présidences successives afin de donner lieu à des échanges de vues sur les orientations qu'il est souhaitable d'imprimer au développement durable.

23. Attire l'attention sur le rôle des échanges internationaux de jeunes, dont l'une des fonctions essentielles est de sensibiliser aux valeurs de la diversité culturelle et de la tolérance, ainsi que de promouvoir différentes options en faveur du développement durable. Des programmes comme Erasmus, Socrates, Grundtvig ou Tempus, pour ne citer qu'eux, ont constitué et continueront à constituer une composante essentielle de l'éducation, pour favoriser le partage des expériences de tous les jours en matière de modes de vie durables et la promotion de bonnes pratiques dans ce domaine.

24. Suggère que le soutien au processus d'écologisation de l'agriculture au sens large se poursuive, s'agissant plus particulièrement de créer une demande pour les produits écologiques en sensibilisant la société à propos des produits alimentaires de haute qualité et en continuant à former les agriculteurs aux techniques de production écologiques et intégrées, aux actions agro-environnementales et sylvo-environnementales, au bien-être animal et à la production de biomasse.

25. Suggère d'allouer davantage de ressources à l'éducation environnementale, dont un des enjeux centraux doit être de susciter l'adhésion en faveur des droits de la troisième génération et ce, par le biais d'une formation aux domaines suivants : utilisation rationnelle de l'énergie, promotion des sources d'énergie renouvelables et des moyens de transports respectueux de l'environnement, consommation durable, utilisation des labels écologiques et énergétiques, importance de la production agricole écologique, recyclage.

### **Formation tout au long de la vie et développement durable**

26. Insiste pour que la question du développement durable soit incluse dans une plus large mesure dans le nouveau programme intégré d'éducation et de formation tout au long de la vie. Une éducation de haute qualité est indispensable pour qu'il soit fait droit à la nécessité d'introduire le développement durable dans tous les domaines de l'existence. À cette fin, le Comité des régions demande que soit promue la formation des fonctionnaires publics, des enseignants d'établissements scolaires, universitaires et postuniversitaires, du grand public, des volontaires et des acteurs économiques et sociaux et plaide pour une participation à des groupes de travail, des séminaires et des forums de travail traitant de cette question dans un cadre européen.

27. Attire l'attention sur la nécessité de donner plus de souplesse aux systèmes de formation professionnelle, ne serait-ce qu'en instaurant plus hardiment des procédures plus ambitieuses de validation des compétences acquises de manière non formelle, afin qu'un accès plus étendu à la formation professionnelle soit assuré aux personnes qui en sont dépourvues. Ainsi, les modèles finlandais et hollandais de certification et de validation des compétences professionnelles non formelles offrent un bon exemple en ce sens.

28. Propose qu'un modèle d'éducation au développement durable, valable à l'échelle communautaire et conçu conjointement par les États membres, repose sur les fondements suivants :

- ▶ l'engagement de toute la communauté éducative à améliorer la qualité environnementale et la durabilité des établissements scolaires et des zones avoisinantes ;
- ▶ la gestion durable des écoles, comprenant des achats de produits respectueux de l'environnement, l'élimination des déchets, l'efficacité énergétique, la consommation d'eau, la lutte contre la pollution sonore et la sécurité ;
- ▶ la formation de la communauté éducative en fonction de ses domaines de compétences ;
- ▶ l'inclusion de l'éducation environnementale dans les cursus scolaires ;
- ▶ l'implication de la communauté éducative dans la collectivité locale ;
- ▶ le rapprochement des actions locales de l'Agenda 21 avec les projets de l'Agenda 21 concernant l'école ;
- ▶ la définition d'indicateurs spécifiques pour évaluer dans quelle mesure les établissements scolaires ont intégré l'éducation au développement durable dans leurs programmes annuels et apprécier ainsi leurs performances en termes de durabilité.

29. Estime que la formation à distance peut constituer le moyen le plus efficace d'atteindre les groupes qui

traditionnellement à l'écart des dispositifs d'éducation (population rurale, personnes handicapées, femmes au foyer, etc.), alors même qu'ils recèlent un potentiel inexploité et méconnu pour le développement social communautaire. Nous préconisons que l'on augmente les sommes allouées au développement de plates-formes gratuites d'enseignement à distance, ainsi que les moyens affectés à l'élaboration de programmes de formation à distance, y compris dans le domaine de l'éducation civique.

30. Rappelle qu'il est absolument nécessaire que l'apprentissage tout au long de la vie s'insère dans le contexte régional et local. Il propose que pour contribuer à réaliser cette exigence, les réseaux R3L (Réseaux régionaux d'apprentissage tout au long de la vie) fassent l'objet d'un déploiement systématique, pour qu'ils englobent l'ensemble des régions de l'Union européenne, ainsi que des pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen et des pays candidats.

31. Constate avec satisfaction que la stratégie révisée en faveur du développement durable évoque la nécessité de réduire à 10 % le taux d'abandon d'études.

### ***Développement durable et société de la connaissance***

32. Estime que sans société de la connaissance, il n'est pas de développement durable possible. Le développement des pays de l'Union européenne et leur capacité à faire face à la concurrence mondiale vont de pair avec une action qui sensibilise en permanence la société à la valeur de la science, de la recherche, de l'aura du monde scientifique et qui renforce la position des sciences exactes. C'est aux acteurs locaux et régionaux qu'il appartient de jouer le rôle le plus important dans ce domaine, étant donné qu'ils exercent une influence directe sur l'éducation formelle du premier et du second degré.

33. Sachant que le niveau des jeunes étudiants en sciences exactes ne cesse de baisser, le Comité des régions tient à souligner que pour mettre en oeuvre les principes du développement durable, il convient de soutenir l'attrait de ces disciplines aux yeux des enfants et des jeunes, en popularisant notamment les principes de la pédagogie inductive, ainsi que d'intensifier l'émancipation des femmes qui favorise l'augmentation du nombre de jeunes étudiant les sciences exactes.

34. Considère qu'il y a lieu de poursuivre les actions qui visent à établir une coopération plus étroite entre les mondes de la recherche scientifique, de l'éducation et des administrations au sein des régions. À cette fin, il s'impose de diffuser les bonnes pratiques qui résultent en particulier des programmes-cadres de l'Union européenne, de façon à susciter l'intérêt des régions pour les avantages que l'on peut tirer des connexions que l'on vient d'évoquer. Le Comité des régions apprécie le rôle que jouent les programmes-cadres pour suivre les évolutions qu'induit le modèle du développement durable.

### ***Mutations sociales en Europe, développement durable et éducation***

35. Dans le contexte d'une progression du vieillissement démographique en Europe, juge utile de tendre à une redéfinition des systèmes éducatifs, afin de donner aux personnes âgées la possibilité d'y participer plus pleinement.

36. La tolérance vis-à-vis de la différence constitue une condition du développement durable face aux tendances démographiques, migratoires et culturelles, telles qu'observables en Europe à l'heure actuelle et pour les années à venir. Le Comité incite les pays membres à promouvoir un modèle éducatif dans lequel la tolérance envers autrui, qu'il soit différent par la confession, la culture, le sexe ou le mode de vie, constituerait un élément clé de la formation du citoyen.

37. Préconise d'accorder une plus grande attention à la question du soutien à accorder aux entités autonomes du niveau des régions et des collectivités locales dans l'action qu'elle mène pour intégrer le développement durable dans les processus destinés à instaurer un mode de vie sain et une politique de protection de la santé.

### ***Les médias et l'éducation au développement durable***

38. Dans le contexte des observations qui précèdent, invite les collectivités territoriales à s'allier aux médias pour jouer un rôle central dans la promotion du concept de développement durable, en communiquant à un public aussi large que possible et dans une langue accessible ses principes fondamentaux et ses avantages, ainsi qu'en encourageant et en accompagnant le débat public sur ces questions.

39. Incite les collectivités territoriales à travailler en étroite collaboration avec les médias pour faire connaître les bonnes pratiques dans le domaine du développement durable.

40. Compte tenu des considérations ci-dessus sur le rôle que jouent les régions et les communautés locales dans l'éducation au développement durable, appelle les collectivités territoriales à développer leurs propres stratégies de communication quant à la façon de promouvoir le développement durable.

41. Appelle à renforcer et à soutenir davantage encore les initiatives existantes lancées par les régions dans le domaine des campagnes de promotion du développement durable, ainsi que des formations et des activités de conseil en la matière.

42. Invite les institutions publiques à établir des accords de coopération avec des organisations médiatiques publiques et privées en vue d'inclure les questions environnementales dans les programmes documentaires, éducatifs et de divertissement et de former le personnel du secteur au traitement strictement scientifique de ces questions. En outre, il est nécessaire de prévoir des stratégies de communication contextualisée qui couvrent à la fois la problématique ou thématique concernée et le groupe de population visé, permettant ainsi de générer un comportement et des attitudes respectueux du développement durable.

43. Encourage les médias à prendre l'initiative de rendre publics les résultats de l'éducation au développement durable et de programmer les présentations des dispositions prises et des activités réalisées par les collectivités locales et régionales à des périodes d'audience auxquelles les personnes-cibles sont disponibles.



Bruxelles, le 28 novembre 2007.  
Le Président du Comité des régions,  
Michel Delebarre

*Post-scriptum :*

Consulter sur le site d'Adéquations :

- ▶ [L'union européenne, acteur du développement durable](#)
- ▶ Rubrique [Education au développement durable](#)
- ▶ Textes officiels de l'Union européenne concernant [Le droit à l'éducation](#)